



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dysfonctionnement des épreuves du concours de 6e année de médecine - ECOS

Question écrite n° 18538

Texte de la question

M. Vincent Descoeur appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur les difficultés rencontrées par les étudiants de sixième année de médecine lors du passage de la nouvelle épreuve pratique - appelée Ecos (examen clinique objectifs structurés). Le concours écrit de fin de sixième année a été remplacé cette année par un concours écrit en début de sixième année (EDN, épreuves dématérialisées nationales), complété en fin d'année par un oral, sous forme de mise en situation des étudiants avec des patients standardisés (Ecos). Cette épreuve, qui existe dans de nombreux pays où elle est validante, est classante en France, la note constituant 30 % de l'établissement du classement final national. Or cette épreuve serait source de fortes iniquités. Les étudiants ont été en effet très nombreux à déplorer lors de l'organisation des premiers Ecos blancs en mars 2024, des fuites de sujets, des évaluateurs aux performances et comportements variables dans la journée, un matériel de palpation peu fiable, des *bugs* informatiques, des patients standardisés au comportement différent d'un centre hospitalier universitaire à l'autre. Dans un contexte où la perte d'un demi-point peut faire perdre mille places sur le classement national, les nombreux dysfonctionnements rencontrés compromettent l'égalité des chances entre les étudiants concourant pour ces Ecos 2024. Cette épreuve, qui s'apparenterait à un *escape-game*, se déroule sur deux jours et impose de résoudre 10 diagnostics à partir de jeux d'acteur définis à l'avance. Même s'il faut le reconnaître, elle a comme intérêt de mettre l'accent sur les connaissances du médecin en devenir et sur son relationnel au patient, ses capacités de réflexion et de déduction, il conviendrait certainement que cette épreuve classante devienne une épreuve validante, sans qu'elle soit prise en compte dans le classement et le choix ultérieur des spécialités dès cette année. En effet, si les Ecos sont un bon moyen d'évaluer les étudiants en médecine, ils ne peuvent en l'état les départager au moment du concours le plus décisif de leur vie. Aussi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18538

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4678

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)